

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 1 pouvoir

Date de convocation
4 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POUCEINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

Absents : MOREAU Clara.

Représentés : GERGOINE Didier par GORISSE Gérard.

Madame EGOT Bernadette a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Réalisation d'un prêt pour l'installation de la vidéoprotection de 70 000 €
N° de délibération : 20221069

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	18	18	0	0	0

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir le financement du projet de vidéoprotection.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 146 133,10 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :
1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	146 133,10 €
Subvention (s) :	49 686,00 €
Court terme FCTVA	23 971,67 €
Autofinancement	2 475,43 €
Emprunt sollicité au C.A.M. :	
* PRET MOYEN TERME	70 000 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 70 000 Euros, au **taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement **s'effectuera en 10 années à partir de 01/01/2023 par périodicités trimestrielles Frais de dossier : 70 €**

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur le maire., pour

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 12/10/2022 à 14h31

Référence de l'AR : 051-215102302-20221011-20221069-DE

Affiché le 12/10/2022. Certifié exécutoire le 12/10/2022

signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 14 octobre 2022

Gérard GORISSE, maire

